

C H R I S T A F I E D L E R

Il s'agit d'un cas réel

ANDD
Service administratif
118 av. du général de Gaulle
93118 Rosny sous Bois cedex

le 17 04 2019

Bonjour,

Récemment 2 représentantes de votre société sont venues pour me proposer l'installation d'une pompe à chaleur.

Cela me semblait un peu extravagant puisque j'avais fait installer tout à fait récemment une chaudière à gaz condensation de la marque Viessmann assez couteuse. Je voulais vérifier l'utilité de cette pompe en demandant à un ami ingénieur de me conseiller. Celui-ci a découvert que cette installation serait totalement inutile puisque mon chauffage fonctionne au gaz avec un cout du kWh sensiblement égal à 6 c€ le kW, un cout 3 fois inférieure au prix du kWh électrique ce qui fait qu'avec un COP de 3 ma dépense serait la même et totalement inutile.

Voilà bientôt 1 an que vous avez posé des panneaux solaires dans ma grange.

Inquiète de ne pas avoir de suivi, vu que la société ENEDIS m'a promis de revenir vers moi rapidement, je les ai appelés le 12 avril. Cette société avec laquelle vous travaillez en collaboration, n'a pas pu, dans un premier temps me communiquer la production des panneaux pendant l'année écoulée au prétexte qu'il n'y avait pas de compteur installé. Puis apprenant qu'un compteur Linky était installé à mon domicile on m'a fait comprendre qu'en fait on pouvait avoir l'information. Ceci laissant supposer que mon système était raccordé à l'EDF depuis le début.

C H R I S T A F I E D L E R

Dans ces conditions je demande expressément à être rémunérée pour cette production qui sans aucun doute n'a pas été perdue pour tout le monde. Ceci sur la base de 0,17 € le kWh, vu que la production des panneaux selon toute vraisemblance est inférieure à ma consommation des 12 derniers mois voisine de 5874 kWh et qu'il n'y a pas d'excédent. Concernant cette production je n'ai en effet pas d'expérience mais en me rapportant au fichier dont ci-joint le lien : **www.revolution-energie.com/photovoltaique-autoconsommer-ou-revendre-son-electricite/**. on peut évaluer celle-ci à quelque 4 500 kWh, chaque kWh installé produisant d'après cet organisme 1 500 kWh l'an. Avec un prix de rachat à 17 c€ le kWh le temps de retour serait de 11 ans et non de 9 comme indiqué mais resterait tout de même acceptable pour moi.

Ce qui n'est pas acceptable en revanche c'est le prix facturé de 3 400€ (avec une garantie de seulement 2 ans) pour le ballon d'eau chaude de 100 l que vous m'avez fait installer. Un de mes amis a récemment fait remplacer un ballon de 150 litres par un neuf avec travail de tuyauterie pour un montant inférieure à 1 000 € (voir document joint). Vous deviez me faire un abattement de 580 € en envoyant un chèque qui est très loin de couvrir la différence et que je n'ai jamais reçu. Je vous demande de justifier ce prix manifestement excessif ou de me rembourser la différence entre un prix « normal » et votre prix facturé.

PS Veuillez me contacter uniquement par écrit

Madame Dupont